

Image not found or type unknown



## Vente d'un bien sous viager

Par **dpilon**, le **05/03/2021** à **13:14**

Bonjour à tous,

Je suis associé d'une SCI ayant acheté un immeuble de 8 appartements en viager, le contrat de viager stipule sur nous avons la pleine propriété de l'immeuble, la crédit rentière (ancienne propriétaire) se réserve le droit d'usage et d'habitation sur un seul appartement.

Dernièrement la crédit rentière nous a notifié de son abandon du droit d'usage et d'habitation de l'appartement qu'elle occupait, de ce fait nous avons la pleine et entière propriété de l'immeuble ainsi que l'usufruit total (conformément au contrat de viager).

Nous somme sollicités pour le rachat de notre immeuble, ma question est pouvons nous vendre ce bien tout en continuant bien sûr de payer la rente à la crédit rentière.

Merci par avance de vos retours.